

# Rapport d'activité 2018







**2018** représente l'année la plus chaude connue depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Elle se caractérise notamment par une sécheresse prolongée sur une durée de 7 mois. Cette situation qui ne fait que confirmer les tendances observées depuis les dernières décennies met en exergue la nécessité d'organiser nos modes de vie, nos usages, nos activités économiques, notre aménagement du territoire pour nous adapter à une réduction de la disponibilité de la ressource en eau et inversement à l'occurrence de crues plus intenses à certaines périodes de l'année. Les projections climatiques issues du projet Explore 2070 (porté par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'écologie) annoncent par ailleurs une diminution des débits des cours d'eau de l'ordre de 20 à 30 % à l'horizon 2050.

Pour répondre concrètement à ces enjeux, l'EPTB Vienne a, en 2018, conçu et largement diffusé des guides des économies d'eau à destination des collectivités et des particuliers. La sobriété dans les consommations d'eau constitue en effet un premier niveau d'action généralement aisé à mettre en œuvre et générateur d'économie financière. Cette initiative complète ainsi des mesures de fond portant sur le partage de la ressource en eau, la préservation des zones humides, la gestion des plans d'eau...

Ces mesures sont notamment développées à travers différents dispositifs tels que les contrats territoriaux ou les SAGE désormais initiés, à différents degrés d'avancement, sur l'intégralité du bassin de la Vienne (Vienne, Clain, Creuse et Vienne Tourangelle).

2018 constitue également la première année de mise en œuvre du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) de la Vienne aval. Les cinq porteurs de projet associés à l'EPTB Vienne qui assure la coordination du dispositif ont largement rempli les objectifs visés en engageant cette première année 70 % de l'ensemble du programme d'action 2018-2020.

Enfin, moins démonstrative mais pour autant incontournable, la révision statutaire de l'EPTB Vienne conduite tout au long de l'année 2018 a permis d'ajuster en étroite collaboration avec les grandes collectivités du bassin, les missions de l'établissement au regard de la réforme territoriale. Cette révision statutaire permet ainsi de conforter l'action mutualisée de l'établissement à l'échelle du bassin de la Vienne.

Je vous encourage à suivre ces sujets et bien d'autres dans le présent rapport d'activités ainsi que l'actualité de l'EPTB Vienne tout au long de l'année sur le site Internet [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr).

Le Président de l'Établissement Public  
Territorial du Bassin de la Vienne

Jérôme ORVAIN

<b>Edito.....</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>4</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>5</b>
<b>Présentation de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne .</b>	<b>6</b>
L'EPTB Vienne.....	6
Le bassin de la Vienne .....	7
Ses élus .....	8
Son équipe .....	8
Evolution statutaire.....	9
Ses missions.....	9
<b>Bilan financier .....</b>	<b>10</b>
<b>Les principales actions .....</b>	<b>12</b>
Approche territoriale .....	12
Des actions thématiques .....	22
Communication et sensibilisation .....	26
Participation à des groupes de travail .....	29



**AFEPTB** : Association Française des EPTB

**CLE** : Commission Locale de l'Eau

**COGEPOMI** : COmité de GEstion des POissons MIgrateurs

**CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

**CTZH** : Contrat Territorial Zones Humides

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**EPTB** : Etablissement Public Territorial de Bassin

**GeMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

**MAPTAM** : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

**ORENVA** : Observatoire Régional des plantes Exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques

**PAPI** : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PNR** : Parc Naturel Régional

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**TRI** : Territoire à Risques Importants d'inondation



# Présentation de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne



## L'EPTB Vienne

L'eau est au cœur d'innombrables usages ou activités qui concernent tous les citoyens. La satisfaction de l'ensemble des besoins, tout en assurant la préservation de la ressource, répond à un équilibre complexe. La prise en compte du changement climatique et l'application des Directives européennes incitent également à adopter une logique de gestion coordonnée de la ressource en eau à une échelle cohérente.

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert créé en 2007 et reconnu « Établissement Public Territorial de Bassin » par arrêté préfectoral en 2008. Il est membre de l'association française des EPTB. Depuis sa création, l'EPTB Vienne impulse et met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant.



*Réunion du comité syndical*

## Le bassin de la Vienne

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 à 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de plus de 21 000 km<sup>2</sup>. Il s'étend des contreforts nord occidentaux du Massif central jusqu'au Val de Loire, sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire et en particulier sur les 8 départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Deux Sèvres, Vienne, Indre et Indre-et-Loire.



## Ses élus

Depuis le 16 mars 2016, Jérôme ORVAIN, conseiller régional de la Région Nouvelle-Aquitaine, préside l'EPTB Vienne.

- En 2018, le Comité syndical est composé de 22 élus représentants les collectivités suivantes :
- Les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire ;
- Les départements de la Charente, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire ;
- La Communauté urbaine de Grand Poitiers et la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Région Nouvelle-Aquitaine	Jérôme ORVAIN	Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES
	Henri SABAROT	Alain DARBON
	Reine-Marie WASZAK	Thierry PERREAU
	Jean-François MACAIRE	Jean-Jacques CORSAN
Région Centre-Val de Loire	Annick GOMBERT	Dominique ROULLET
	Gérard NICAUD	Michelle RIVET
Département de la Vienne	François BOCK	Alain PICHON
Département de la Charente	Philippe BOUTY	Jeanine DUREPAIRE
Département de l'Indre-et-Loire	Fabrice BOIGARD	Nadège ARNAULT
Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut	Daniel TREMBLAIS	Laurence RABUSSIER
Communauté urbaine de Grand Poitiers	Gérard SOL	Christiane FRAYSSE

## Son équipe

L'équipe technique de l'EPTB Vienne est composée de sept agents, répartis géographiquement entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.

Fonction	Nom
Directeur	Stéphane LORIOT
Chargée de mission - Bassin de la Vienne amont	Pauline BENESTEAU
Chargé de mission - Bassins de la Vienne aval et du Clain (antenne de Poitiers)	Fabien BLAIZE
Chargé de mission - Bassin de la Creuse	Vincent BERTHELOT
Chargée de communication / SIG	Anne-Charlotte JEAN
Responsable de la gestion administrative	Isabelle BOUCHOULE
Secrétaire	Céline COQUET

## Evolution statutaire

Dans le cadre de la réforme territoriale qui modifie l'organisation et les attributions des compétences entre les différentes strates de collectivités l'EPTB Vienne a engagé une modification de ses statuts. Ainsi, un schéma d'évolution statutaire de l'EPTB Vienne a été réalisé en collaboration étroite avec les collectivités membres. Un projet de statuts et une clé de répartition ont alors été présentés au comité syndical et une projection financière jusqu'à l'échéance 2025 a également été proposée. Par ailleurs, afin d'expliquer ces orientations, environ 20 rencontres ont été organisées avec des collectivités membres et non membres. La communauté urbaine de Limoges Métropole a ainsi pris la décision d'adhérer à l'EPTB Vienne en 2019.

Les nouveaux statuts ont été validés par le comité syndical en novembre 2018 et ont ensuite été soumis à la consultation des collectivités membres. Ils ont été entérinés par arrêté préfectoral le 19 avril 2019.

## Ses missions

L'EPTB Vienne est spécialisé dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Son action s'inscrit dans le cadre des Directives européennes sur l'eau et les inondations.

L'EPTB assure notamment des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence et porte également des études pour améliorer la connaissance. Ainsi, il met en œuvre des programmes d'actions thématiques (étangs, inondations, plantes invasives, zones humides, poissons migrateurs...) et des actions de gestion territoriale à travers notamment les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou les contrats territoriaux. Ses actions bénéficient des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Europe et de l'État dans le domaine de la prévention des inondations.



*Journée de formation des élus de la CLE du SAGE Vienne*



*Signature du PAPI Vienne aval*



*Inauguration de la création du syndicat mixte de la Petite Creuse*

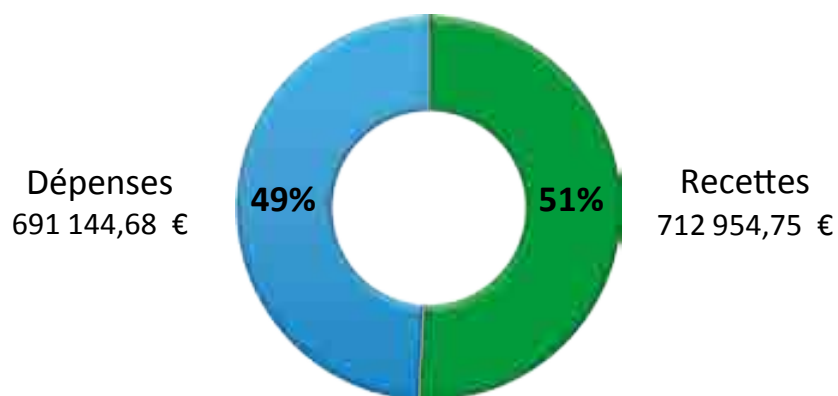


*Comité de pilotage du programme Sources en action*





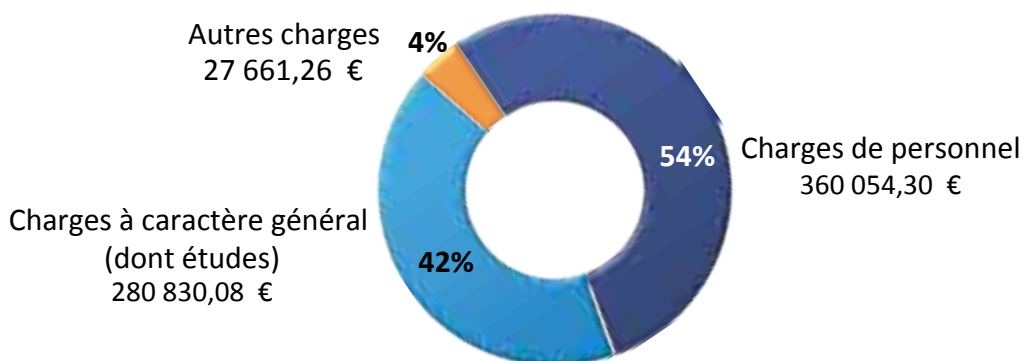
## Compte administratif 2018



Le compte administratif 2018 fait apparaître un léger excédent.

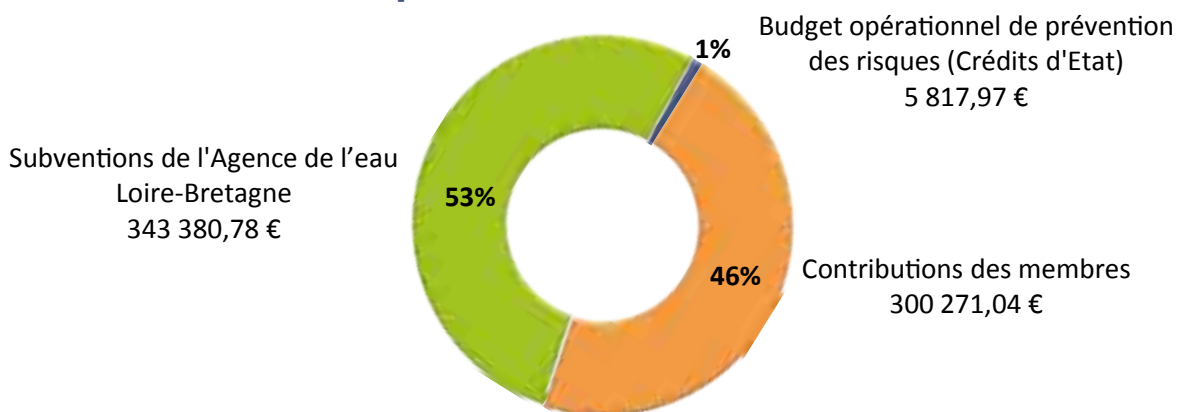
Compte tenu des missions exercées par l'EPTB Vienne, l'essentiel des dépenses relève du fonctionnement.

### Répartitions des principaux postes de dépense de fonctionnement



Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPTB Vienne perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement de son programme d'actions, des participations des collectivités adhérentes et des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Etat et de l'Union européenne.

### Répartition des recettes



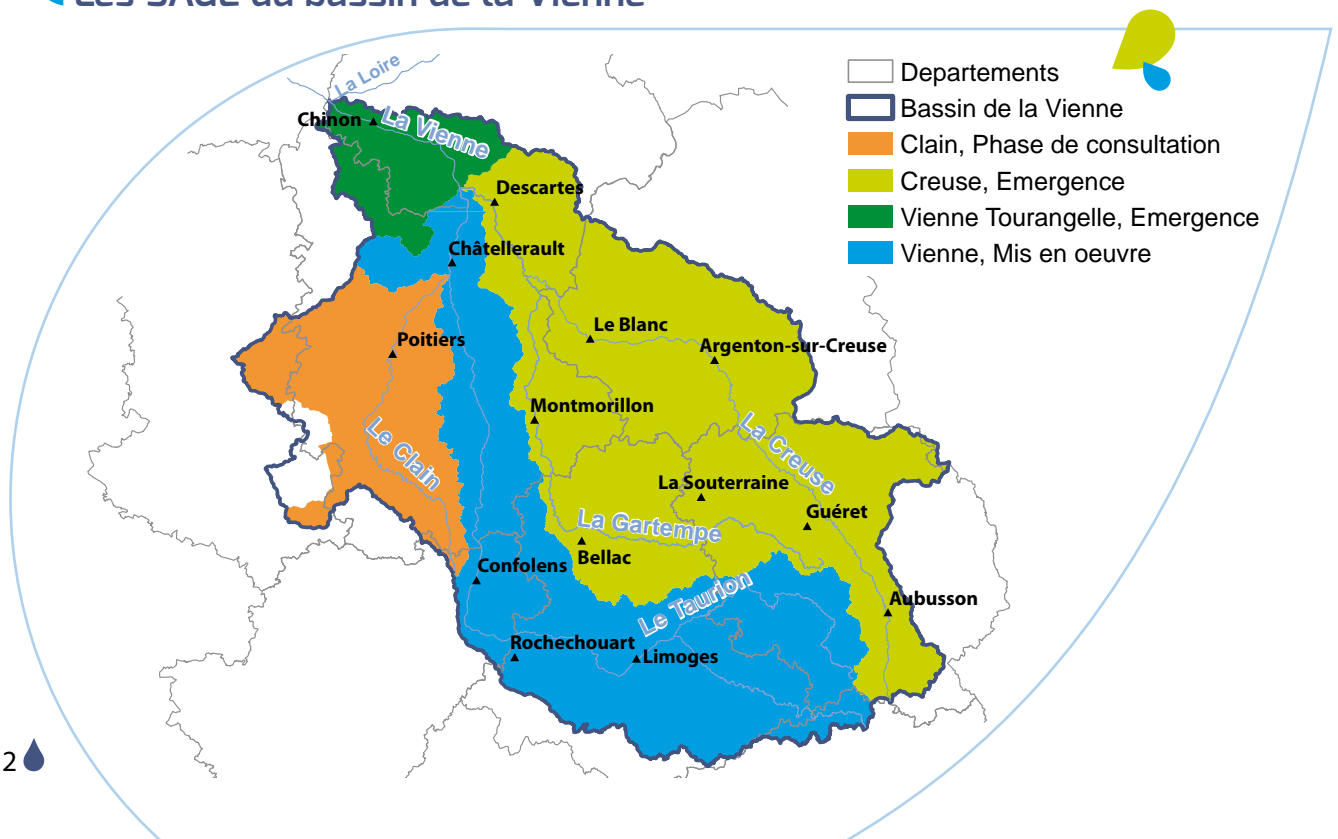
# Les principales actions



## Approche territoriale

Plusieurs outils de planification ou contractuels permettent la mise en œuvre d'actions sur le bassin de la Vienne. Ces dispositifs bénéficient des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Europe dans le cadre du FEDER Bassin de la Loire.

## Les SAGE du bassin de la Vienne





## > Le SAGE Vienne

L'EPTB Vienne assure l'animation du SAGE Vienne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) mis en œuvre depuis 2006 et révisé en 2013. Dans ce cadre, l'établissement mobilise et accompagne les acteurs afin de favoriser la déclinaison des objectifs et l'impulsion d'actions.

### Mise en œuvre du SAGE Vienne

La majorité des actions du SAGE est programmée sur plusieurs années. Ainsi, depuis son approbation en mars 2013, sur les 82 dispositions 86% sont réalisées ou en cours de réalisation. La plupart des dispositions s'appuient sur d'autres outils (développés dans la suite de ce rapport) tels que :

- La préservation des zones humides (objectif 18) bénéficie de plusieurs outils, notamment la prise en compte dans les documents d'urbanisme ou encore la définition d'actions spécifiques dans les contrats territoriaux ;
- La détermination des volumes prélevables et la répartition entre les catégories d'usagers en Vienne aval (disposition 34) ;
- Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le secteur de Châtelleraut qui traite le risque d'inondation identifié dans les dispositions 39 à 42 ;
- La stratégie étangs (disposition 77, 78, 79, 80).

Par ailleurs, les démarches territoriales comme les contrats territoriaux qui couvrent actuellement 90,6 % du territoire du SAGE participent également à la réalisation des dispositions.

### Commission locale de l'eau

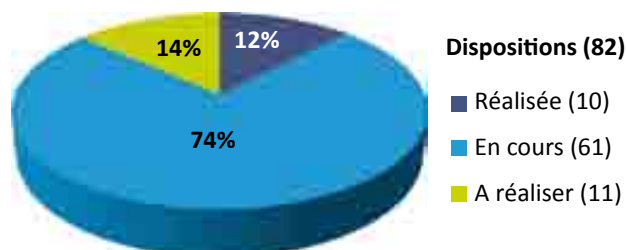
Le renouvellement sexennal de la commission locale de l'eau (CLE) a été entériné par arrêté préfectoral du 22 février 2018. Il a permis d'intégrer au sein de cette instance de nouveaux représentants des collèges de collectivités, des usagers et de l'Etat.

La CLE du SAGE Vienne a été réunie une fois en 2018 pour d'une part, réélire le bureau et le Président et d'autre part, donner un avis sur le dossier de demande d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation sur la Vienne aval déposé par la chambre d'agriculture de la Vienne, organisme unique de gestion collective.

Par ailleurs, dans un contexte de renouvellement de 40 % du collège des élus, les membres de la CLE ont été invités à participer à deux journées de formation et d'échanges :

- Une première formation de mise à niveau des connaissances sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ,
- Une deuxième formation sur le rôle des membres de la CLE et leur place dans la Commission.

Etat d'avancement du SAGE Vienne en 2018



Réunion de la CLE



Visite de la papeterie International Paper lors de la formation des membres de la CLE

## Communication

### Lettre d'info

La lettre d'information annuelle du SAGE Vienne retrace les actualités du SAGE. Le numéro de 2018 aborde différents sujets :

- le renouvellement de la CLE,
- le Programme d'Action de Prévention des Inondations Vienne aval animé par l'EPTB Vienne et la DDT de la Vienne,
- le projet LIFE pour la conservation de la Grande Mulette en Europe mis en œuvre par l'Université de Tours,
- le guide sur les économies d'eau réalisé par l'EPTB Vienne.



### Site Internet

Sur le site Internet de l'EPTB Vienne [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr), des pages sont dédiées au SAGE Vienne. Ainsi, il est possible de consulter les documents constitutifs du SAGE, le guide d'utilisation du SAGE, ou encore la composition de la CLE.

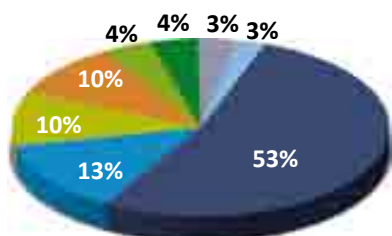
Par ailleurs, sur l'espace pro du site, les membres de la CLE peuvent télécharger les documents préparatoires aux réunions ainsi que les comptes rendus.

### > Avis sur les dossiers

Les services de l'Etat des 6 départements du SAGE transmettent à la CLE les dossiers d'autorisation pour avis et les dossiers de déclaration pour information, afin qu'elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau soient compatibles avec le SAGE Vienne.

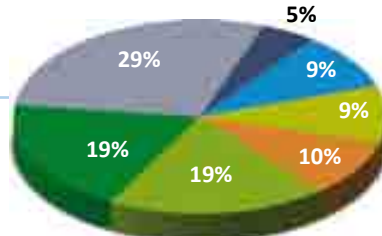
Les avis émis sont consultables sur l'espace pro du site Internet de l'EPTB.

Dossiers soumis à déclaration en 2018



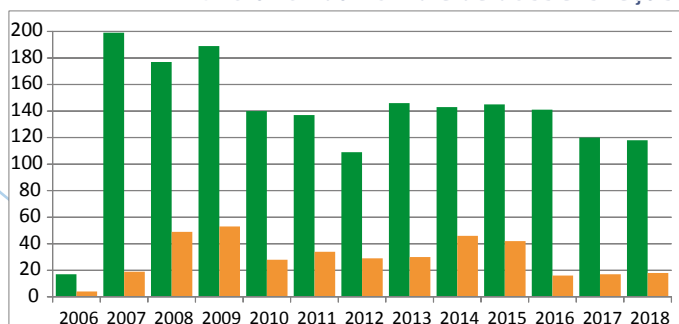
- Travaux sur cours d'eau
- Régularisation étangs – création plan d'eau renouvellement
- Gestion des eaux pluviales (lotissements, zones d'activités...)
- Arrêtés complémentaires indiquant les changements de propriétaires d'étangs
- Vidange étangs
- Construction STEP - rejet d'eaux traitées
- Effacement plan d'eau, seuil
- Epanchage de boues de STEP

Dossiers soumis à autorisation en 2018



- Gestion des eaux pluviales
- Renouvellement de concession / réhabilitation ouvrages hydrauliques
- Urbanisation - imperméabilisation des sols
- Prélèvements en rivière
- Travaux sur cours d'eau - DIG
- Régularisation plan d'eau / renouvellement autorisation PVT / création plan d'eau
- ICPE

Evolution du nombre de dossiers reçus depuis 2006



- Dossiers pour avis (autorisation, DIG, ICPE...)
- Dossiers pour info (déclaration, arrêtés complémentaires...)

## > Le SAGE Clain

En 2018, l'EPTB Vienne s'est investi dans la finalisation du SAGE Clain. En effet, plusieurs commissions thématiques (qualité, quantité et milieux) se sont déroulées pour rédiger les documents constitutifs du SAGE (PAGD et règlement). Le SAGE Clain a été validé le 19 décembre 2018. Il est actuellement en cours de consultation.



De plus, l'année 2018 a également été consacrée à la préparation du transfert du portage du SAGE entre le Département de la Vienne et l'EPTB Vienne. En effet, l'EPTB Vienne assurera la mise en œuvre du SAGE Clain.

Par ailleurs, depuis 2014, le département de la Vienne et la préfecture de la Vienne réalisent en partenariat avec les acteurs de l'eau du département le Schéma Départemental de l'Eau du département de la Vienne. L'EPTB Vienne a ainsi participé aux différentes commissions créées pour élaborer ce schéma validé le 12 novembre 2018.

## > Le bassin de la Creuse

### Démarche en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin de la Creuse

L'année 2018 a été décisive pour l'engagement du SAGE Creuse. Après 3 années de concertation continue et à partir de l'étude préliminaire à la constitution de un ou plusieurs SAGE, le Comité de l'eau a décidé le 4 mai, d'engager la démarche d'élaboration d'un SAGE sur le bassin de la Creuse. Il a également acté son intention de solliciter le Préfet compétent pour le suivi du projet afin que la procédure visant à délimiter le périmètre du SAGE Creuse soit engagée.

Cette décision a aussi été confortée par un sondage auprès des acteurs de l'eau du bassin de la Creuse qui se sont prononcés à 70 % en faveur d'un SAGE.

Par ailleurs, lors du comité de l'eau du 29 juin, la DDT de la Creuse a présenté la procédure d'approbation du périmètre du SAGE. Le président de la CLE du SAGE Charente et l'animateur du SAGE au sein de l'EPTB Charente ont également apporté leur témoignage au sujet de l'élaboration du SAGE Charente.

En fin d'année, l'EPTB Vienne a ainsi participé avec la DDT 23 à la préparation de la consultation sur le périmètre du SAGE Creuse.



Comité de l'eau du 29 juin 2018

L'année 2018 a également consisté à l'approfondissement des connaissances avec la réalisation d'un diagnostic des origines des pollutions organiques et de leur impact sur la qualité de l'eau du bassin versant de la Creuse confié aux bureaux d'études IDE Environnement et Oréade Brèche. Cette étude évalue le flux de pollution sur le bassin de la Creuse émanant de 3 sources principales : l'assainissement, l'élevage, et dans certains cas particuliers il s'agit de facteurs naturels liés à la présence de tourbières. Suite à cette étude des préconisations adaptées à chaque sous territoires vont être définies et confrontées aux actions déjà menées.

### Communication

Une première lettre d'information sur le bassin de la Creuse a été réalisée et diffusée en décembre 2018.

Cette lettre présente les principaux enjeux du territoire, la démarche concertée en faveur de la gestion intégrée des milieux aquatiques ainsi que des exemples d'actions menées sur le bassin.



## > Le bassin de la Vienne Tourangelle

### Démarche en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle

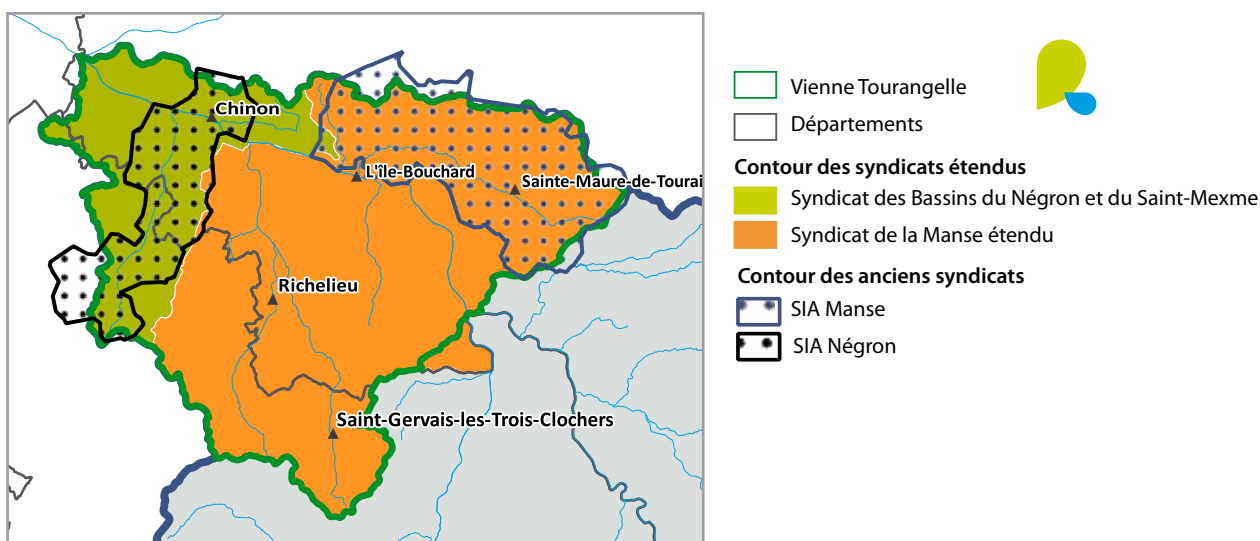
Sur le bassin de la Vienne Tourangelle l'année 2018 se caractérise par l'action menée en faveur de l'organisation de la compétence GEMAPI ou encore de l'approfondissement des connaissances sur les aspects quantitatifs.

Le travail de concertation, engagé par l'EPTB sur ce territoire depuis 2015, a conduit à étendre les périmètres des deux syndicats existants pour couvrir l'ensemble du bassin de la Vienne Tourangelle en respectant des limites hydrographiques.

Une étude sur les connaissances et préconisations pour renforcer les dispositifs de suivi hydrologique et piézométriques sur le territoire a été réalisée. Elle a permis de prioriser des sous-bassins selon les pressions (hydrologie, usages de l'eau et sensibilité des milieux) et propose une amélioration des dispositifs de suivi.

Enfin, le Comité de l'eau réuni le 14 décembre à Cinais a décidé d'engager une étude préliminaire visant à motiver l'intérêt de mettre en place un SAGE sur le bassin de la Vienne Tourangelle.

Evolution des syndicats sur le bassin de la Vienne tourangelle



### Communication

Une première lettre d'information sur le bassin de la Vienne Tourangelle a été réalisée et diffusée en mars 2018.

Cette lettre présente la démarche engagée en faveur de la gestion intégrée des milieux aquatiques ainsi que les actions envisagées et entreprises, et les actualités du bassin.



## Les contrats territoriaux

Afin de favoriser la mise en place de contrats territoriaux, l'EPTB intervient à 3 niveaux :

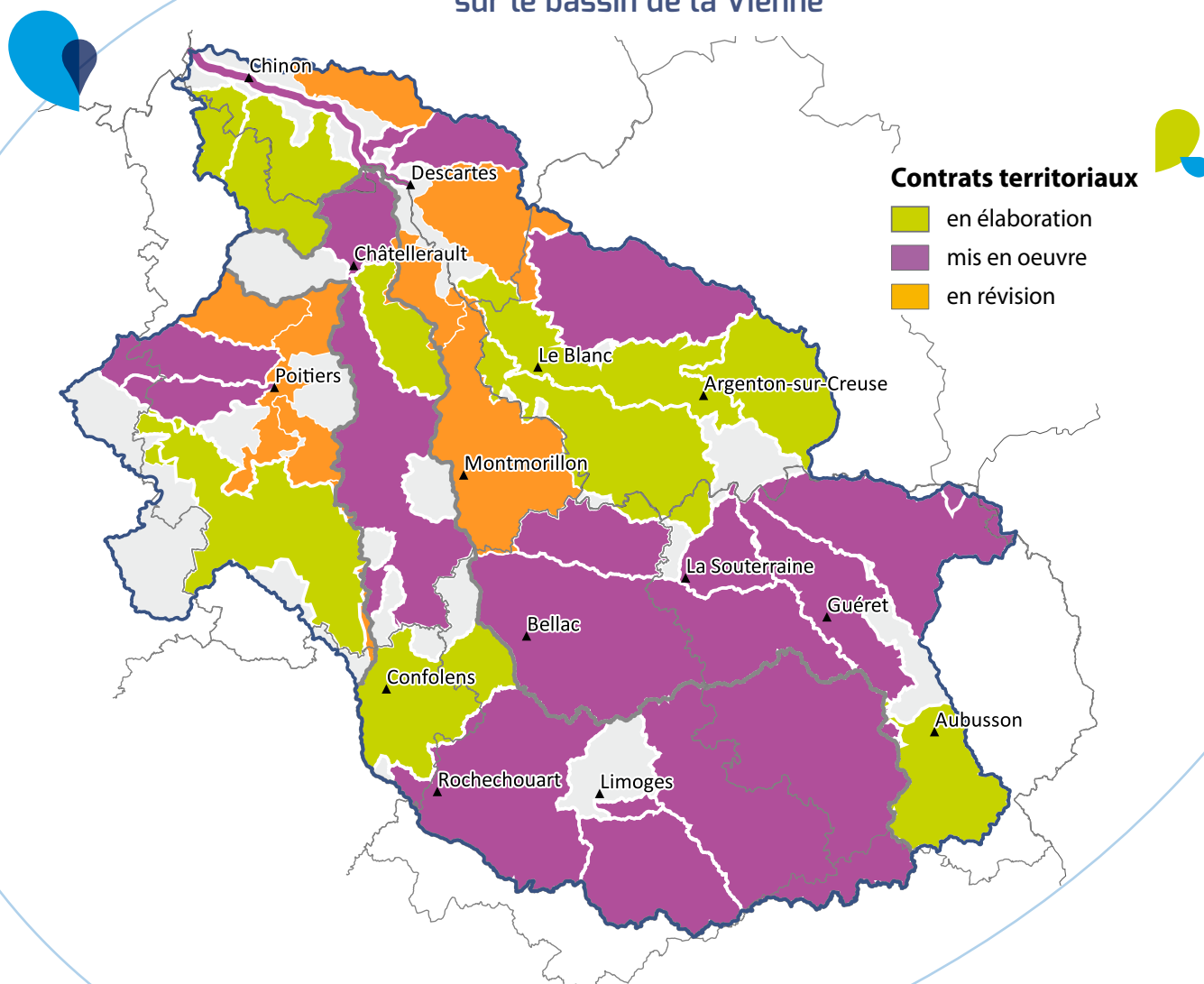
- Sur les territoires « orphelins » l'EPTB participe à l'émergence et à la structuration de la maîtrise d'ouvrage susceptible d'assurer le portage des contrats territoriaux.
- Lors de l'élaboration ou la mise en œuvre de programmes, l'établissement aide les structures porteuses de contrats en assurant un appui technique ou juridique.
- L'EPTB assure la coordination de contrats. Dans ce cas, il fédère les maîtres d'ouvrages autour d'un projet commun.

De façon générale, l'EPTB Vienne accompagne les structures porteuses de contrats territoriaux en proposant des services d'assistance technique et juridique. Il contribue ainsi à dynamiser la maîtrise d'ouvrage du bassin de la Vienne.

L'EPTB Vienne participe aux comités de pilotage de la majorité des contrats territoriaux du bassin. Cette participation peut se caractériser par l'apport d'expertise ou encore de conseils sur le montage des contrats. Pour un certain nombre d'autres contrats, il peut intervenir en tant que coordonnateur, porteur de projet, ou il peut apporter un appui plus spécifique donnant lieu à l'établissement d'une convention de partenariat avec le bénéficiaire.

Actuellement les contrats territoriaux couvrent 87,7 % du bassin de la Vienne

### Etat d'avancement des programmes d'actions sur le bassin de la Vienne





En 2018, l'EPTB Vienne a participé en qualité de coordinateur ou de porteur de projet à plusieurs contrats territoriaux

## > Programme Sources en action

Le programme « Sources en action » initié en 2011, a été renouvelé en 2017 pour 5 années supplémentaires. Coordonné par le PNR de Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne, il associe désormais vingt-quatre porteurs de projets d'horizons variés et menant des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne amont.



*Journée technique organisée dans le cadre du programme Sources en action*

Le bilan général de la 1<sup>ère</sup> année (2017) rend compte d'un montant réalisé correspondant à 59 % du montant prévisionnel annuel (1 510 773 € sur 2 571 645 €). Les actions ont été réalisées sur quatre mois en 2017, compte tenu de la validation en milieu d'année du contrat.

Le bilan général de l'année 2018 tenant compte des montants prévisionnels ajustés, fait état d'une diminution de 5 % du montant global par rapport au montant prévisionnel initial (de 2 418 347 € à 2 297 997 €).

L'EPTB Vienne, qui porte notamment les actions de communication transversales a réalisé en 2018 différents outils de communication :

- Le recueil des réalisations de 2017,
- La mise à jour du site internet,
- La plaquette de présentation du nouveau contrat,
- La lettre d'information n°4,
- Une exposition de présentation du contrat composée de trois panneaux.



## > Accompagnement dans le cadre d'autres contrats

### **Contrat territorial milieux aquatiques Gartempe amont**

Depuis 2011 le bassin de la Gartempe amont bénéficie d'un contrat de rivière. Arrivée en fin de programmation, ce contrat a bénéficié d'un bilan qui a abouti à la programmation d'un contrat territorial milieux aquatiques validé en juin 2018 par le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le Contrat territorial coordonné par Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe rentrera dans sa phase active en 2019.

L'EPTB Vienne a participé à la réalisation du bilan et la construction du nouveau programme. Il portera également des actions sur la thématique des poissons grands migrateurs.

### **Contrat territorial zones humides en Brenne**

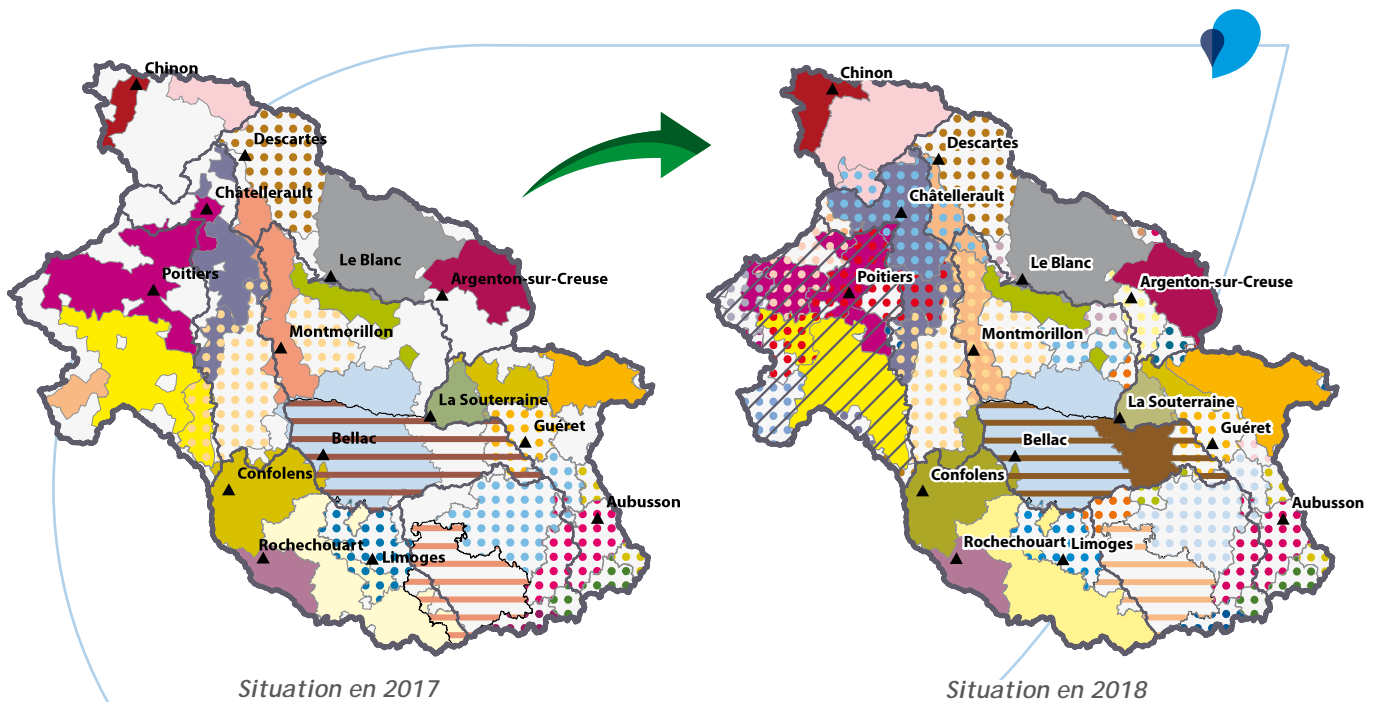
Le Parc naturel régional de la Brenne coordonne le contrat territorial zone humide (CTZH) qui compte neuf autres maîtres d'ouvrage. Ce contrat d'un montant de plus de 5 millions d'euros a pour objectif d'œuvrer en faveur de la préservation de la zone humide Brenne pour la période 2017-2021. L'EPTB Vienne a participé à la construction du contrat. Il a notamment mis à disposition l'inventaire zones humides et assure des appuis ponctuels dans la réalisation des actions.

### **Accompagnement de la Communauté de communes Vienne et Gartempe**

A partir de l'inventaire des zones à dominante humide, l'EPTB Vienne a effectué un diagnostic d'aide à la décision sur le territoire de la communauté de communes Vienne et Gartempe afin de hiérarchiser les sous bassins et prioriser les actions en faveur des zones humides.

## > Information et accompagnement des collectivités sur la compétence GEMAPI

Suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014, la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) devient obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018. Dans ce cadre, l’EPTB poursuit son accompagnement, initié en 2015, auprès des collectivités territoriales du bassin de la Vienne sur la mise en œuvre de cette compétence.



Inauguration du syndicat mixte du bassin de la Petite Creuse

## Organisation du volet « prévention des inondations » de la compétence GEMAPI sur le bassin du Clain

Sur le territoire du bassin du Clain, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est exercée selon différents cas de figure :

- Les Communautés de communes exercent directement la compétence ;
- Les syndicats des Vallées du Clain Sud et le Syndicat du Clain aval exercent par voie de transfert la compétence ;
- L'EPTB Vienne exerce le volet « prévention des inondations » (PI) par délégation de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

La compétence GEMAPI et notamment le volet PI nécessitant une approche à l'échelle du bassin versant, gage de cohérence, une coopération entre l'EPTB Vienne, 9 EPCI à Fiscalité propre du bassin et 2 syndicats de rivière a été organisée pour réaliser un état des lieux des enjeux liés aux inondations et identifier les éventuels ouvrages dit « GEMAPI » (système d'endiguement et ouvrages écrêteurs de crues). L'EPTB Vienne assure donc un rôle de mandataire pour le compte des intercommunalités du bassin du Clain.

## Création du Syndicat Mixte de la Petite Creuse

Afin de mettre en place une organisation efficace et cohérente de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) devenue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Communautés de communes Creuse Confluence, Portes de la Creuse en Marche, Monts et Vallées Ouest Creuse ont décidé, en accord avec le SIVOM de Boussac-Châtelus Malvaleix et le SIARCA, de la création d'un syndicat mixte. Le Syndicat Mixte du bassin de la Petite Creuse a ainsi été créé, avec l'accompagnement technique et juridique de l'EPTB Vienne, en avril 2018 pour exercer la compétence en mettant logiquement en œuvre le Contrat Territorial de la Petite Creuse actuellement en cours.



*Visite d'un affluent de la Petite Creuse  
le 17 septembre*

## Accompagnement du projet de création d'un EPAGE sur la Vienne médiane

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a engagé une réflexion en faveur d'une transformation en Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE). Il a ainsi engagé une démarche de concertation, à laquelle l'EPTB Vienne a participé.



## > Formation / Sensibilisation

Depuis 2011, l'EPTB Vienne organise avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des formations sur la gestion des cours d'eau et des zones humides à destination des élus et du personnel des collectivités du bassin de la Vienne.

Afin de poursuivre cette démarche, l'EPTB a conclu un marché avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) Val de Gartempe (associé aux CPIEs des Pays des creusois et Touraine val de Loire) pour organiser et animer des sessions de formation pour la période 2017-2018.

Dans ce cadre, en 2018, plusieurs formations ont été organisées sur le territoire :

- le 7 juin à Prissac sur le bassin de l'Anglin en collaboration avec le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Anglin ;
- le 26 juin à Chauvigny, sur le bassin de la Vienne aval en partenariat avec le syndicat mixte Vienne et affluents ;
- le 18 octobre à Bonnat, sur le bassin de la Petite Creuse, en partenariat avec le syndicat du bassin de la Petite Creuse ;
- le 5 décembre à Avon-les-Roches, en partenariat avec le Syndicat de la Manse étendu ;
- le 6 décembre à Mézières-sur-Issoire en partenariat avec le Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine.



*Formation des élus du bassin de l'Anglin*



*Formation des élus du bassin de la Manse*

## Des actions thématiques

### Programme d'Action de Prévention des Inondations Vienne aval

Le jeudi 8 février, l'ensemble des porteurs de projets a signé à Cenon-sur-Vienne, le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval 2018-2020. Ce programme est le fruit d'un travail collectif mené avec l'ensemble des acteurs locaux pour développer une démarche globale et coordonnée de réduction du risque d'inondation sur le secteur de Châtellerauld (identifié comme Territoire à Risque Important, TRI). Le périmètre du PAPI s'étend sur 11 communes de Valdivienne à Châtellerauld (400 km<sup>2</sup> - 58657 habitants).

Ce programme d'action dont le périmètre concerné s'étend sur 11 communes de Valdivienne à Châtellerauld (400 km<sup>2</sup> - 58 657 habitants) est construit selon 5 axes d'intervention :

- L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque d'inondation ;
- L'alerte et la gestion de crise ;
- La prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire ;
- La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes en zone inondable ;
- Le ralentissement des écoulements.

6 porteurs de projets sont signataires du contrat et portent 20 actions : l'EPTB Vienne, la DDT de la Vienne, le département de la Vienne, le syndicat mixte Vienne et affluents, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld et la ville de Châtellerauld.

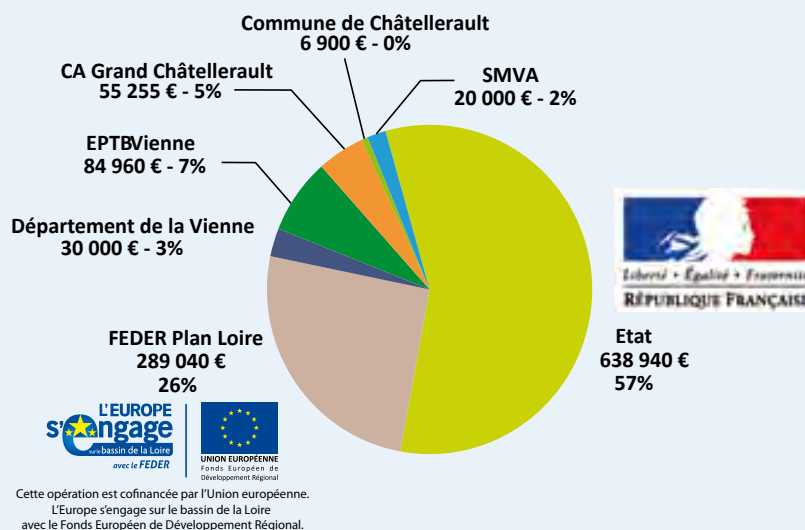


Comité de pilotage du PAPI  
le 8 février 2018



Signature du PAPI le 8 février 2018

#### Répartition des financements entre porteurs de projets et financeurs



En 2018, 87,5% des opérations programmées sont engagées soit 70% de la totalité des actions sur la période 2018-2020. Parmi les actions engagées on peut par exemple citer :

- La pose de repères de crue : l'EPTB Vienne a réalisé le recensement des traces (ou laisses de crues) qui témoignent des inondations passées. Des repères de crue pérennes seront ensuite implantés afin d'entretenir la mémoire collective des événements passés.

- L'étude de la vulnérabilité des ouvrages d'art (ponts) situés sur la Vienne : l'objectif de cette étude portée par le Conseil départemental de la Vienne, est dans un premier temps d'évaluer le comportement et la fragilité des ouvrages d'art vis-à-vis d'une inondation. Elle consistera ensuite à identifier les ouvrages d'art les plus stratégiques par rapport au fonctionnement de la collectivité en terme de trafic routier, mais également des réseaux secs et humides associés à ces ponts (réseaux d'électricité, d'assainissement...).
- La sensibilisation au risque d'inondation dans le cadre de manifestations à destination du grand public (« Jours de Vienne » et Salon de l'habitat) assurée par la ville de Châtellerault.
- Une première lettre d'information annuelle a été réalisée. Elle présente le programme ainsi que quelques actions déjà menées.

Ce programme est financé par les fonds Barnier et les fonds européens (FEDER Plan Loire) et par les collectivités territoriales et leurs groupements.

## Dispositif de gestion des plantes exotiques envahissantes

L'EPTB Vienne assure la coordination du dispositif de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes sur le Bassin de la Vienne depuis 2011. Il accompagne et conseille de manière continue les opérateurs de terrain pour favoriser une gestion concertée sur le territoire. Il est le relais d'information entre les différents niveaux d'acteurs (national, bassin, régions, locaux).

### > Réunion bilan

L'EPTB Vienne a organisé la réunion bilan de 2017 le 22 mai 2018 à Lathus-Saint-Rémy. Cette réunion annuelle est l'occasion de faire une synthèse des connaissances sur la situation des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Vienne (présentation des actions menées par les acteurs du territoire, cartographie des inventaires et travaux réalisés...). Par ailleurs, les participants ont également pu profiter d'une présentation des espèces exotiques émergentes sur le territoire et prendre connaissance de différents outils de gestion (guide d'identification, formulaire de saisie).



*Réunion bilan du 22 mai 2018*

### > Atelier participatif

A l'occasion du 13<sup>e</sup> Forum des Techniciens Médiateurs de Rivières, l'EPTB Vienne a animé un atelier participatif sur la gestion des espèces exotiques envahissantes le 08 novembre à Lathus-Saint-Rémy. Après une présentation du contexte, de la réglementation relative aux espèces exotiques envahissantes et des financements mobilisables pour des travaux de gestion, les participants ont engagé collégalement une réflexion sur des pistes d'actions pour optimiser la gestion des espèces exotiques envahissantes.



*Animation de l'atelier  
© Alain DUTARTRE*

## Stratégie étangs

Le bassin de la Vienne se caractérise par une forte densité d'étangs (deux fois supérieure à la moyenne nationale). Dans ce cadre, l'EPTB Vienne développe et anime depuis 2014, une « stratégie étangs » ayant pour objectif une meilleure prise en compte de la thématique de la gestion des étangs dans les programmes de restauration des cours d'eau en favorisant notamment, le développement d'un volet spécifique dans les contrats territoriaux milieux aquatiques. La finalité de cette stratégie est d'aider les propriétaires à mieux gérer, à aménager voire à effacer leurs plans d'eau.

L'EPTB Vienne propose alors des outils, à destination des gestionnaires des milieux aquatiques et des propriétaires d'étangs, afin de favoriser les bonnes pratiques de gestion des étangs et ainsi améliorer la qualité de l'eau : journée de formations et de retours d'expériences, mise à disposition de documents de communication, conseils techniques...



Réunion technique du réseau étangs

### > Comité de suivi

Le comité de suivi de la stratégie étangs s'est réuni le 31 janvier 2018. Un état d'avancement de la prise en compte de thématique « plan d'eau » dans les contrats territoriaux du bassin de la Vienne a été présenté. A l'occasion de cette réunion, l'Association pour la Promotion du Poisson Local en Nouvelle-Aquitaine a présenté son projet de développement d'une filière économique de production piscicole de poissons d'eau douce. La création de cette association en mars 2016, résulte d'une réflexion du Syndicat des étangs de la Haute-Vienne face au constat du nombre d'étangs présents, de l'absence constatée d'usages et de gestion et du potentiel de développement d'une filière de production.

### > Projet d'accord-cadre concernant les plans d'eau piloté par la DDT de la Haute-Vienne

La Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Vienne a travaillé en 2018 sur l'élaboration d'un accord-cadre concernant la gestion des plans d'eau de la Haute-Vienne. La mise en œuvre de cet accord-cadre départemental s'appuie sur une convention partenariale entre l'Etat, l'EPTB Vienne et les syndicats de rivière afin de hiérarchiser les plans d'eau sur lesquels des actions seront proposées en priorité et de faciliter le traitement des dossiers.



## Comité migrants Gartempe

Le rôle du comité migrants est de favoriser les échanges d'informations entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du bassin de la Gartempe et d'être force de proposition notamment auprès du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre Niortaise.



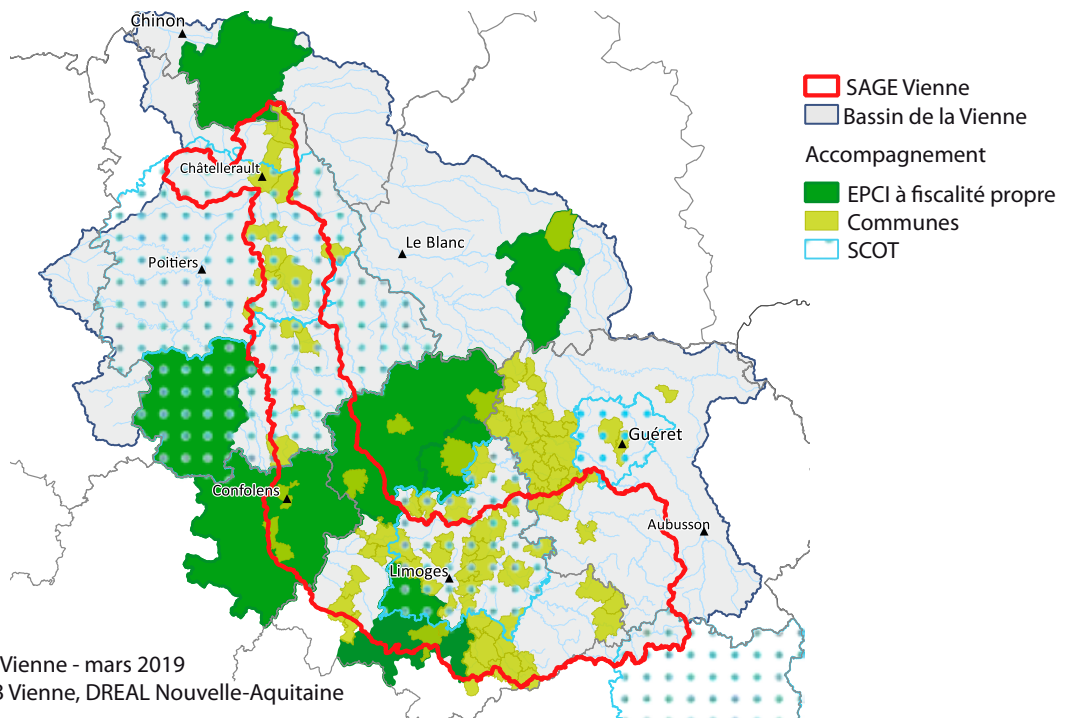
La réunion annuelle du comité de pilotage du 27 septembre 2018 a été l'occasion de présenter le «**Portail de la continuité écologique**», un outil développé et mis en ligne par l'EPTB Vienne dans le cadre d'un stage réalisé par Juliette Delannoy en dernière année à l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques.

Ce «**Tableau de bord de la continuité écologique sur le bassin de la Vienne**» permet de visualiser l'ensemble des données sur les ouvrages, le but étant de suivre et valoriser les évolutions afin d'identifier les priorités d'interventions et favoriser la dynamique d'amélioration de la continuité écologique sur le territoire.

## Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

L'EPTB Vienne met à disposition des communes et autres collectivités l'inventaire des zones à dominante humide et différents documents supports (guide de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, règlement type pour les PLU...) afin notamment de faciliter la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme. En 2018, 85 communes ont bénéficié de ces services, soit directement soit au travers de SCOT ou de PLU intercommunautaires.

### Accompagnement de l'EPTB Vienne pour la prise en compte des zones à dominante humide dans les documents d'urbanisme de 2008 à 2018





## Communication et sensibilisation

### Colloques et manifestations

#### > Journée départementale de l'eau à Ahun - le 29 mars

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, le Lycée agricole d'Ahun (23) a organisé avec de nombreux partenaires, le jeudi 29 mars 2018, la 8<sup>ème</sup> journée départementale de l'eau sur la thématique « la réponse est dans la nature ! ». A cette occasion, l'EPTB Vienne, associé à cette démarche, a animé une conférence sur « La gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de la Creuse » et a tenu un stand tout au long de la journée afin de présenter les différentes actions qu'il met en œuvre en faveur de la gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne.



#### > Webconférence sur la compétence GeMAPI – 4 octobre

L'Office International de l'Eau a organisé un rendez-vous Gest'eau sous forme de webconférence sur la compétence GeMAPI le jeudi 4 octobre. Stéphane LORIOT, Directeur de l'EPTB Vienne, est intervenu pour notamment présenter la démarche d'accompagnement de l'EPTB des groupements de collectivités pour la mise en place de la compétence GeMAPI sur le bassin de la Vienne : enjeux, méthodes, résultats obtenus, organisation projetée.



#### > 20 ans du Parc Naturel Périgord Limousin 15 septembre à Saint-Pardoux-La-Rivière

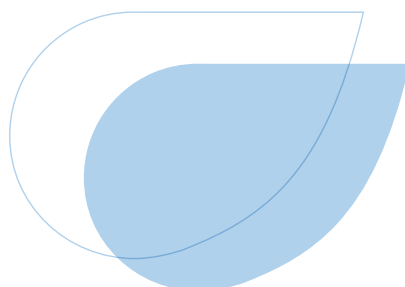
Le PNR Périgord-Limousin a fêté ses 20 ans en 2018. A cette occasion il a organisé différents événements dont une fête de l'eau le samedi 15 septembre. L'EPTB Vienne a ainsi tenu un stand lors de cette journée pour présenter ses différentes missions.



Stand de l'EPTB Vienne lors des 20 ans du PNR Périgord Limousin

#### > Le train du climat à Limoges - le 17 octobre

Le 17 octobre, le train du climat a fait une halte en gare de Limoges pour 3 jours d'exposition scientifique et de conférences participatives en ville. A cette occasion l'EPTB Vienne est intervenu sur la thématique « Les petits ruisseaux font les grandes rivières - Pourquoi les petits ruisseaux proches des sources sont-ils si importants pour la qualité et la quantité de notre eau ? ».



## Publications

En plus des documents publiés dans le cadre de programme spécifiques (SAGE, PAPI, Programme Sources en action...), l'EPTB réalise, selon les besoins, des documents sur des thématiques spécifiques.

### > Guide des économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics et pour les particuliers

En 2018, l'EPTB Vienne a réédité son guide des économies d'eau à destination des établissements publics souhaitant maîtriser leur consommation. Imprimé en 2500 exemplaires, le guide a notamment été envoyé à l'ensemble collectivités du territoire. Des fiches pratiques pour les particuliers désireux de réaliser des économies d'eau à la maison ont également été réalisées. Les documents sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de l'EPTB Vienne.



### > Plaquette Eau et Tourisme sur le bassin de la Vienne

Au cours de l'année 2018, l'EPTB Vienne a confié à Etienne Giroud, étudiant en Master Gestion des territoires et développement local à l'Université Paul-Valéry (Montpellier), dans le cadre d'un stage une mission visant à évaluer l'organisation du tourisme lié à l'eau sur le Bassin de la Vienne et les retombées économiques. En effet, les milieux aquatiques sont le support de diverses activités touristiques qui participent au développement économique du territoire, ce qui renforce la nécessité de les préserver. Une synthèse de cette étude a été réalisée est présentée sous forme de plaquette.



### > Newsletter

Une newsletter est diffusée chaque trimestre par mail aux partenaires, afin de les informer de l'avancement des dossiers en cours.



### > Site Internet

Le site Internet de l'EPTB Vienne [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr) présente les thématiques d'intervention de l'EPTB, les programmes d'action mis en œuvre sur le territoire, ainsi que les actualités du bassin de la Vienne. Ce site propose également un Espace pro destiné aux élus du Comité syndical, aux membres de la CLE et aux partenaires de l'établissement afin qu'ils puissent accéder aux éléments techniques concernant la gestion de l'eau du bassin.



### > Exposition

L'EPTB Vienne met à disposition des structures, qui dans le cadre de l'organisation d'un évènement, auraient besoin de supports de communication sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle est composée de 9 panneaux qui abordent notamment les thématiques suivantes : les économies d'eau, les zones humides, les poissons migrateurs, la restauration morphologie des cours d'eau, les étangs, les inondations.

## Observatoire de l'eau du bassin de la Vienne

Depuis 2014, l'EPTB Vienne met à jour l'observatoire de l'eau du bassin de la Vienne. Cet outil permet de rendre accessible à tous les données sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin de la Vienne.

Cet observatoire est composé de 50 indicateurs utiles à la compréhension du fonctionnement des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne : état qualitatif et quantitatif des milieux et des rivières, les activités humaines, les programmes d'actions... Chaque indicateur est composé d'une carte dynamique permettant de zoomer à l'échelle communale, de commentaires, et le cas échéant de graphiques explicatifs.

Cet observatoire s'adresse à tout public intéressé par la connaissance de la ressource en eau, mais plus spécifiquement aux aménageurs et porteurs de projets. Il est mis à jour chaque année.



## Médias

### > Presse

Plusieurs évènements organisés ou actions menées par l'EPTB Vienne ont été couverts par la presse locale :

- La signature du PAPI Vienne aval,
- La formation des élus du Syndicat Intercommunal des Bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine;
- La formation des élus du syndicat de la Manse étendue,
- La sécheresse en Haute-Vienne,
- La formation des élus de la CLE du SAGE Vienne,
- Le guide sur les économies d'eau dans les bâtiments et espace publics.





## Participation à des groupes de travail

### Au niveau du bassin et du district Loire-Bretagne

L'Établissement siège également au sein du « Groupe de travail Loire-Bretagne plantes exotiques envahissantes » animé par la fédération des conservatoires d'espaces naturels. L'objectif de ce groupe de travail est d'apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux interrogations des acteurs de terrain et d'élaborer une stratégie de lutte cohérente. Ce groupe se réunit deux fois par an.

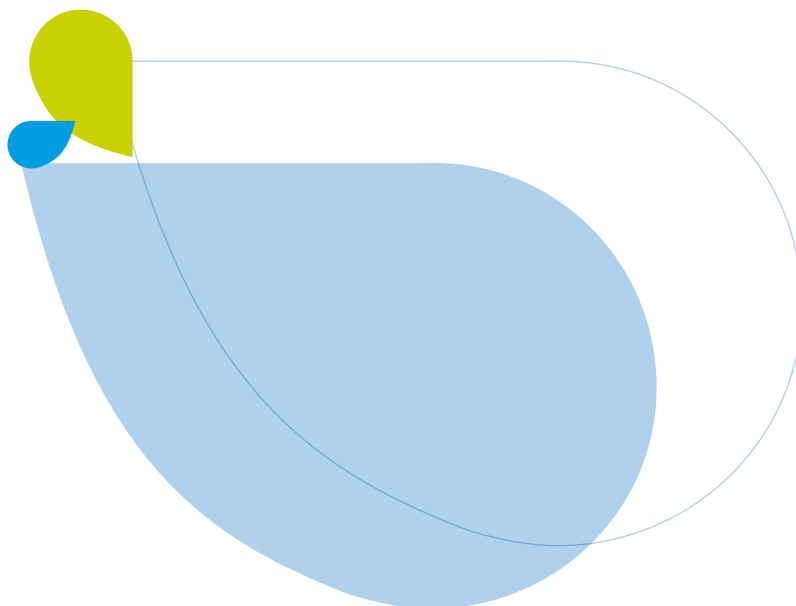


En 2018, le groupe a mené plusieurs travaux :

- La mise à jour du manuel de gestion et du guide d'identification,
- La réalisation de fiches d'exemples de gestion,
- Une enquête sur les coûts de gestion.

### Au niveau national

L'EPTB Vienne est membre de l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) qui a pour principales missions d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables d'EPTB ou encore de représenter les EPTB aux niveaux national et européen. L'EPTB Vienne participe régulièrement aux travaux à portée stratégique conduits par l'association ou à des commissions thématiques.





Conception - Réalisation : EPTB Vienne  
**Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne**

18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole

87068 Limoges Cedex

Tel : 05 55 06 39 42

 [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

Crédits des illustrations :  
EPTB Vienne sauf mention particulière

Impression sur papier PEFC

400 exemplaires

Imprimatur

Mai 2019

Partenaires :



*Établissement public du ministère  
chargé du développement durable*



**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**M** Limoges  
**Métropole**  
Communauté urbaine





**Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne**  
18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole  
87068 Limoges Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42  
[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)